

Séance plénière du CESER Nouvelle-Aquitaine
14 juin 2022

Pour chacun, l'accès à un Tiers-Lieux à moins de 20 minutes !

La Nouvelle-Aquitaine se caractérise par une très forte présence de Tiers-Lieux, la plus importante en région après l'Île-de-France (plus de 300 sur 2500 au plan national en 2021).

Le CESER considère que les Tiers-Lieux constituent de véritables laboratoires d'expérimentation des transitions écologique, économique, sociale et numérique de la société. Il salue donc la stratégie régionale proposée affichant comme objectif de :

- finaliser le maillage territorial dans les zones en carence ;
- consolider le secteur des Tiers-Lieux en renforçant leur ancrage territorial, en développant les coopérations avec les acteurs locaux, en professionnalisant les conditions d'accueil et en consolidant leurs modèles socio-économiques.

Les Tiers-Lieux sont en effet des lieux de pratiques collectives, de partage ou de mutualisation de projets et de lien social nés souvent de l'initiative de citoyens, d'organisations actives dans les territoires au service de l'intérêt général. La démarche de l'appel à manifestation d'intérêt choisie par le Conseil régional, basée sur un développement ascendant des projets qui partent des besoins des territoires, est, selon le CESER, particulièrement adaptée aux Tiers-Lieux.

Pour parfaire le maillage régional au bénéfice des territoires encore mal pourvus en Tiers-Lieux, le CESER propose que soient identifiées les raisons expliquant qu'aucune initiative n'ait vu le jour dans certains territoires, puis que les projets soient stimulés et accompagnés. Ces derniers, en lien avec les collectivités locales et la Coopérative des Tiers-Lieux, pourraient s'appuyer sur des lieux culturels ou socioculturels existants. Les Tiers-Lieux agricoles, dispositifs innovants peuvent participer à la sensibilisation à l'agroécologie et créer des ponts entre consommateurs et producteurs.

Enfin, le CESER invite de Conseil régional à offrir aux porteurs de projets un soutien en ingénierie avant la fin des deux années d'accompagnement ; ceci participerait à la pérennisation des lieux.

Pour plus d'informations : contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr

CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80
Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80
Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77